

## MOTION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE CORSE ADOPTÉE EN SEANCE PLENIERE DU 23 FEVRIER 2016

### OBJET : LA CARTE SCOLAIRE DE L'ACADEMIE DE CORSE DANS LE 1er DEGRE

**Considérant** que l'Académie de Corse durant la période allant de 2012 à 2016 est en constante progression d'effectifs dans le premier degré et n'a bénéficié que de 49 postes budgétaires alors que près de 14 000 postes ont été distribués dans les 30 autres académies.

**Considérant** que plus de la moitié des Académies (18 sur 31) sont en baisse d'effectifs en 2016 et ne perdent aucun poste budgétaire et bénéficient parfois jusqu'à 200 postes budgétaires supplémentaires,

**Considérant** que l'Académie de Corse est en hausse d'effectifs en 2016 et ne bénéficie que de 5 postes budgétaires (à titre de comparaison : l'Académie de Strasbourg avec une hausse de 273 élèves bénéficie de 80 postes budgétaires et la Corse avec une hausse de 86 élèves en récolte 5),

**Considérant** que 3185 postes budgétaires ont été distribués pour la seule année 2016 dans les 31 académies et que 5 postes ont été chichement cédés à l'Académie de Corse,

**Considérant** que le Ministère de l'Education Nationale applique les 4 coefficients de calcul pour l'Académie de Corse à niveau minima, de façon totalement opaque, sans aucune objectivité (critère démographique, critère social, critère de la ruralité, critère de priorité au 1er degré),

**LE CESC de Corse** dénonce la procédure discriminatoire qui s'applique à la Corse en matière d'attribution des postes budgétaires dans le premier degré depuis 4 ans,

**Le CESC de Corse** dénonce la posture de fermeture du Ministère à tout dialogue vis-à-vis de la Corse (refus de répondre à la demande d'audience émanant du STC Education du 7 février 2016, refus d'éclaircissements sur les procédures de calcul pour l'attribution des postes budgétaires),

**Le CESC de Corse** considère que les moyens alloués actuellement dans le premier degré en Corse sont insuffisants et ne permettent pas d'assurer la continuité du service public d'enseignement dans les écoles

**Le CESC de Corse** demande que le Ministère de l'Education Nationale accepte la proposition de passage de 49 à 89 postes budgétaires sur la période de 2012 à 2016 pour le 1er degré afin de permettre un service Public d'Education de qualité en Corse.